



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019

Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 16 décembre 2019

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Autorisation de paiement - Dépenses incompressibles
- 1.3 Autorisation de paiement - PG Solutions - Entretien et soutien 2020
- 1.4 Autorisation de paiement - Corporation de développement de Bedford et Région - Contribution annuelle
- 1.5 Autorisation de paiement - Poupert & Poupert - Services juridiques 2020
- 1.6 Autorisation de paiement - Paradis Lemieux Francis – Retainer 2020
- 1.7 Octroi d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton – Rapport financier et audit 2019
- 1.8 Dépôt de la liste de contrats 2019 de 25 000\$ et plus
- 1.9 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Correspondance

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Autorisation de paiement - Robert & Cie Ltée - Usine d'épuration
- 3.3 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Demande de gratuité et vin d'honneur - La Fondation Claude De Serres
- 4.3 Demande de gratuité et droit de barrage - La Marche pour l'Alzheimer
- 4.4 Autorisation – Préparation d'une glace extérieure au chapiteau de la S.A.M.
- 4.5 Appui à Butler Home & School Association - Pacte Brome-Missisquoi 2020
- 4.6 Appui au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région - Pacte Brome-Missisquoi 2020
- 4.7 Appui au rendez-vous culinaire La Shop Culinaire 2020
- 4.8 Appui à la Société d'histoire de Missisquoi – Pacte Brome-Missisquoi 2020
- 4.9 Correspondance
 - a) Invitation Fondation Jeunesse BM Valentin
 - b) Rapport activités mensuelles 2019-11
 - c) COMPTE-RENDU comité agroalimentaire 2019 11 27
 - d) Remerciement de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi
 - e) Remerciement de la Fondation Lévesque-Craighead
 - f) Communiqué du Lieutenant Santin de la SQ

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Autorisation de paiement - OHBM - Budget révisé 2019
- 5.3 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Adoption du règlement 638-20-7 Gestion des matières résiduelles
- 6.3 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 12 nov 2019 vf

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du 2^e projet de résolution de la demande de PPCMOI concernant des habitations unifamiliales jumelées
- 7.3 Adoption du règlement de concordance 698-19-7 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 (activités minières)
- 7.4 Adoption du règlement de concordance 698-19-8 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 (renaturalisation des rives)
- 7.5 Adoption du règlement de concordance 699-19-18 amendant le règlement de zonage 699-11 (activités minières)
- 7.6 Octroi d'un mandat à Poupart & Poupart avocats concernant le 106-108 rue Principale
- 7.7 Octroi de mandats - Acquisition du prolongement de la rue King et l'élaboration d'une servitude de passage
- 7.8 Demande de subvention d'enseigne pour le 84 rue Principale – Chouquette & Amandine Inc.
- 7.9 Renouvellement du mandat de 2 membres du CCU
- 7.10 Correspondance
 - a) Registre des permis Décembre 2019
 - b) Bilan annuel 2019 - Nombre et type de permis
 - c) Bilan annuel 2019 - Valeur et coût des permis
 - d) Bilan annuel 2019 - Comparatif années précédentes

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement – Tetra Tech Qi Inc. – Plan et devis - Réfection rues Dutch et Clays
- 8.3 Demande d'aide financière au Programme FIMEAU
- 8.4 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

- Appui aux Loisirs de Bedford et Région – Accompagnement Camp de Jour
- Demande au Pacte Brome-Missisquoi – Projet Nouveaux arrivants

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 14 janvier 2020, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier et Gisèle Messier, adjointe au greffe

20-01-01

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

20-01-02

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

20-01-03

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019.

ADOPTÉE

20-01-04

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE

20-01-05

Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 16 décembre 2019

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE

20-01-06

Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles

Considérant que la Ville de Bedford doit régulièrement engager des dépenses de nature incompressible telles que les frais d'électricité, de téléphone, remises gouvernementales, salaires et autres de cette nature ;

Considérant que pour assurer une saine gestion et éviter des charges administratives à la Ville.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement des dépenses de nature incompressible pour l'année 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-07

Autorisation de paiement – PG Solutions – Entretien et soutien 2020

Considérant qu'il est important de maintenir des contrats d'entretien et de soutien des applications de comptabilité de gestion des immobilisations, de mise à jour de certificat ainsi que de taxation et perception.

Considérant que nous devons également renouveler les licences des logiciels qui supportent ces applications.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à PG Solutions pour le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour lesdits logiciels, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, et ce pour un montant de 14 780,05\$, incluant les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-08

Autorisation de paiement – Corporation de développement de Bedford et Région

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement de la participation financière 2020 à la Corporation de développement de Bedford et région, et ce, pour un montant de 10 376,00\$, représentant un montant de 4,00 \$ par citoyens, ledit montant étant payable en deux versements, soit un en janvier et un en août 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-09

Autorisation de paiement – Poupart & Poupart – Services juridiques 2020

Considérant que la Ville veut s'assurer d'un soutien juridique adéquat pour les opinions légales, verbales et écrites, à demande, de même que l'analyse ou la

- 20-01-09 (suite) révision de documents contractuels ou règlementaires, sur tous les aspects de l'administration et du contentieux municipal ;
- Considérant l'offre de services juridiques de Poupart & Poupart avocats Inc. à titre de contentieux externe pour l'année 2020 ;
- Considérant le tarif annuel inchangé pour un montant forfaitaire de 5 000\$, avant taxes et déboursés, payable en un seul versement au mois d'octobre de l'année courante.
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil accepte l'offre de services juridiques à titre de contentieux externe de la firme Poupart & Poupart avocats Inc. pour un montant forfaitaire annuel de 5 000\$, avant taxes et déboursés, payable au mois d'octobre de l'année courante.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 20-01-10 **Autorisation de paiement – Paradis Lemieux Francis – Retainer**
- Considérant que la Ville de Bedford veut s'assurer d'un soutien juridique ponctuel pour répondre aux questions courantes en matière de droit municipal.
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil accepte l'offre de service de consultations générales (style retainer) de la firme d'avocats Paradis Lemieux Francis, et autorise le paiement d'un montant de 574,88 \$, taxes incluses, pour l'année 2020.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 20-01-11 **Octroi d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton - Rapport financier et audit 2019**
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation des états financiers de l'année 2019 ainsi l'audit du rapport de l'usine de filtration et l'usine de traitement des eaux pour 2019, et ce, pour un montant total de 17 925\$, honoraires et taxes en sus.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- Dépôt Dépôt de la liste de contrats 2019 de 25 000\$ et plus, laquelle sera publiée sur le site internet de la Ville, dans la rubrique Documentation.
- 20-01-12 **Autorisation de paiement – Robert et Cie Ltée – Usine d'épuration**
- Considérant que des travaux de réfection majeurs sur la station de pompage principale avaient été prévus au budget 2019 ;

20-01-12
(suite)

Considérant que les travaux visaient à changer la base de l'encrage de la pompe en place, ainsi que de ses barres guides et le remplacement de la vanne murale ;

Considérant que ces travaux nous ont permis d'ajouter une pompe d'urgence (identifié temporaire sur la facture) afin de permettre de pomper les eaux usées dans l'étang numéro 1 lors de travaux de réfection à la section principale de la station de pompage et ainsi éviter le déversement d'eau usée à la rivière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés selon les estimés fournis par la compagnie Robert & Cie Ltée pour un total de 24 091\$ plus les taxes applicables.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyer par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le paiement des factures de Robert & Cie Ltée pour un montant total de 24 091\$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-13

Demande de gratuité et vin d'honneur – La Fondation Claude De Serres

Considérant que le 22 février 2020, la Fondation Claude De Serres a pris la décision de tenir une activité de financement sous forme de souper dansant à l'occasion du Mardi gras.

Considérant que pour ce faire, la Fondation demande à la Ville l'utilisation gratuite de la Salle Arlène-Murray pour la tenue de la soirée ainsi que le service d'un vin d'honneur lors de la soirée.

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde un don de 750\$ pour la location de la salle et le vin d'honneur et confirme que la location de la salle sera facturée selon les modalités de la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux en vigueur ;

Que ce conseil invite la Fondation Claude De Serres à solliciter les conseils municipaux des municipalités du pôle pour une contribution financière afin de pouvoir couvrir la balance des frais engendrés par ledit activité.

ADOPTÉE

20-01-14

Demande de gratuité et droit de barrage – La Marche pour l'Alzheimer

Considérant que le 31 mai prochain se tiendra la 8^e édition de la Marche pour l'Alzheimer dans les rues de la Ville de Bedford ;

20-01-14
(suite)

Considérant que pour ce faire, les organisateurs demandent une gratuité pour l'utilisation de la salle Arlene-Murray, le mobilier, les équipements de sonorisation, la présence d'un employé de la Ville, ainsi que des dossards et barrières appartenant au département des travaux publics ;

Considérant que les organisateurs désirent tenir un barrage routier à l'intersection des rues de l'Église et Cyr qu'afin d'amasser des fonds au profit de la Société Alzheimer ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde un don de 200\$ pour l'activité et confirme que la location de la salle et les équipements de sécurité seront facturés selon les modalités de la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux en vigueur ;

Que ce conseil autorise les organisateurs de la Marche pour l'Alzheimer de tenir un barrage routier le 31 mai, à l'intersection des rues de l'Église et Cyr et ce, qu'afin d'amasser des fonds au profit de la Société Alzheimer.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-15

Autorisation – Préparation d'une glace extérieure au Chapiteau de la S.A.M.

Considérant que du 6 au 9 février prochain le Club de Curling de Bedford tiendra un tournoi à l'extérieur sous le chapiteau du terrain de la S.A.M.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise les employés des Travaux publics de la Ville de faire les travaux nécessaires afin de préparer et d'ériger une glace extérieure sous le chapiteau du terrain de la S.A.M., et ce, pour la tenue du tournoi dudit tournoi de curling.

ADOPTÉE

20-01-16

Appui à Butler Home & School Association – Pacte Brome-Missisquoi 2020

Considérant que l'École Butler Home & School Association désire soumettre leur projet Une Bouffée d'Air Frais au Pacte de Brome-Missisquoi ;

Considérant que le projet Une Bouffée d'Air Frais consiste à continuer le développement de la cour extérieure de l'école afin d'y installer des équipements de sports connexes et réparer ceux qui sont brisés.

20-01-16
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil appui l'école Butler Home & School Association pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2020, et s'engage à verser une contribution financière des fonds provenant du tournoi de golf annuel de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-17

Appui au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région – Pacte Brome-Missisquoi 2020

Considérant que le 21 février prochain le Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région organisera un nouveau rendez-vous culinaire La Shop culinaire qui se tiendra au Bedford Lofts ;

Considérant que ce projet se veut de faire rayonner la région de Bedford et ses belles entreprises en créant un événement agrotouristique festif et rassembler et mettre en valeur le talent et savoir-faire des entreprises de Bedford et de la région ;

Considérant que ce projet a été déposé dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi afin d'obtenir du financement ;

Considérant que le montage prévoit une participation financière des municipalités de la région.

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil appui le Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2020 et qu'il confirme une participation financière de la Ville de Bedford pour un montant de 500\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-18

Appui au Rendez-vous culinaire La Shop culinaire 2020

Considérant que le 21 février prochain le Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région organisera un nouveau rendez-vous culinaire La Shop culinaire qui se tiendra au Bedford Lofts ;

20-01-18
(suite)

Considérant que ce projet se veut de faire rayonner la région de Bedford et ses belles entreprises en créant un événement agrotouristique festif et rassembler et mettre en valeur le talent et savoir-faire des entreprises de Bedford et de la région ;

Considérant que ce projet a été déposé dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi afin d'obtenir du financement et que la confirmation de l'aide financière aura lieu après l'événement ;

Considérant que la contribution financière du Pacte Brome-Missisquoi n'est pas garantie.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil sollicite la Corporation de développement de Bedford afin d'obtenir une contribution de 1 500\$ s'il advenait que la demande au Pacte Brome-Missisquoi soit refusée ;

Que ce conseil, accepte ultimement de bonifier sa contribution de 1 500\$ s'il advenait que les deux demandes soient refusées.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Madame Mona Beaulac se retire de la séance pour cause de conflit d'intérêts possible.

20-01-19

Appui à la Société d'Histoire de Missisquoi – Pacte Brome-Missisquoi 2020

Considérant que le 24 mai 2020, La Société d'histoire de Missisquoi désire célébrer le 150e anniversaire de la Bataille historique d'Eccles Hill sur le site historique national du Canada de la Bataille-d'Eccles-Hill à Frelighsburg où il y a un monument commémoratif qui date de 1902 ;

Considérant qu'un carnaval d'antan sera organisé les 1 et 2 août au cœur de Stanbridge East près du Musée pour célébrer la victoire de nos vaillants combattants serait organisé les 1er et 2 août 2020 ;

Considérant qu'une demande de financement a été déposée dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi et que cette demande prévoit une contribution de 1 000\$ de la part de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a investi en 2018 plus de 402\$ par citoyen en matière de sport, loisirs et culture, soit près du double du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que le conseil souhaite voir réduire son investissement moyen par citoyen afin de tendre vers la moyenne nationale ;

Considérant que pour se faire la Ville souhaite voir une plus grande équité en cette matière entre les municipalités du Pôle de Bedford, puisque les autres municipalités du Pôle ont investi en moyenne près de 89\$/citoyen, soit moins de la moitié du montant moyen investi par l'ensemble des municipalités du Québec ;

Considérant que la municipalité du Canton de Bedford a confirmé une contribution que de 100\$;

Considérant que les ratios de population et de RFU entre la Ville et le Canton de Bedford sont respectivement de 3,66 et de 2,36 et qu'ainsi, en toute proportion, la contribution de la Ville devrait varier entre 236\$ et 366\$.

20-01-19
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil appui La Société d'Histoire de Missisquoi pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2020 ;

Que ce conseil se limite à accorder une contribution financière de 500\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Madame Beaulac rejoint la séance en cours.

20-01-20

Autorisation de paiement – OHBM – Budget révisé 2019

Considérant que la Société d'Habitation Québec (SHQ) a communiqué le 9 décembre 2019, le budget révisé de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2019, la contribution de la Ville passant de à 23 319\$ à 23 765\$.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi en date du 9 décembre 2019 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 23 765\$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit de 446\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-21

Adoption du règlement 638-20-7 Gestion des matières résiduelles

Considérant que le 3 décembre 2019 l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé en vertu de la résolution 19-12-489.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le Règlement 638-20-7 concernant la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Monsieur Yves Lévesque se retire de la séance pour cause de conflit d'intérêts possible.

20-01-22

Adoption du 2e projet de résolution de la demande de PPCMOI concernant des habitations unifamiliales jumelées

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau, sur les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ;

Considérant que cette demande implique le morcellement de ces six lots afin de créer dix nouveaux lots et implanter dix unités résidentielles jumelées ;

20-01-22
(suite)

Considérant que le requérant n'est pas propriétaire de ces lots, mais qu'il détient une offre d'achat acceptée, conditionnelle à ce qu'il obtienne l'autorisation de morceler ces terrains et d'y construire des habitations unifamiliales jumelées ;

Considérant que le requérant prévoit construire quatre habitations jumelées dès l'obtention du PPCMOI et de son permis de construction et six autres habitations jumelées dans un délai maximal de 24 mois après la première pelletée de terre ;

Considérant que le requérant désire construire des habitations d'un étage avec la possibilité de construire deux unités jumelées comportant deux étages sur les terrains situés le plus à l'est du projet ;

Considérant que seuls deux modèles différents de jumelés « d'architecture tendance » sont proposés ;

Considérant que le marché visé par le projet est une première maison pour de jeunes familles ou une deuxième maison de plus petit format (downsizing) et que le prix de vente visé est inférieur à 170 000\$ (terrain compris) ;

Considérant qu'aucun plan d'implantation, plan d'architecture, élévation et coupe de bâtiments n'ont été déposés ;

Considérant que les documents déposés illustrant les habitations projetées sont à titre indicatif seulement ;

Considérant l'importance de bien intégrer ces nouvelles habitations au milieu existant et d'assurer la qualité du concept architectural ;

Considérant que les infrastructures de services en place ont été prévues pour des habitations unifamiliales isolées et que de nouveaux branchements de services pourraient s'avérer nécessaires pour desservir ce projet ;

Considérant que la réglementation municipale prévoit qu'à l'intérieur d'un projet de développement domiciliaire, l'implantation d'un modèle de maison est autorisée à la condition qu'un minimum de deux lots sépare ces maisons et qu'est considéré comme un même modèle, des maisons possédant une même forme, les mêmes matériaux de revêtement extérieurs et la similarité des éléments décoratifs ;

Considérant que cette disposition réglementaire s'applique actuellement à l'implantation de toute résidence unifamiliale isolée dans ce secteur et qu'elle continuera de s'appliquer à moins d'amender la réglementation en vigueur ;

Considérant que ce projet risque d'avoir peu d'impacts négatifs sur le développement des terrains voisins et qu'au contraire il risque de créer une certaine effervescence et stimuler la construction dans ce secteur ;

Considérant que malgré la densité accrue des lieux par l'augmentation du nombre d'unités résidentielles, il s'agit toujours d'habitations unifamiliales compatibles avec le milieu d'insertion ;

Considérant qu'une augmentation de la densité d'occupation du sol constitue une avenue intéressante dans un objectif de développement durable et permet de rentabiliser les infrastructures existantes, concentrer l'activité résidentielle près du pôle économique et mieux répartir les coûts publics ;

Considérant que la mise en marché d'habitations unifamiliales jumelées vient varier l'offre disponible à Bedford ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande et les conditions greffées à cette recommandation ;

Considérant qu'une des conditions mises de l'avant par le CCU concernant le nombre minimal de modèles de maisons requis n'a pas été retenue ;

20-01-22
(suite)

Considérant que ce conseil a approuvé le premier projet de règlement en vertu de la résolution 19-11-457 adoptée lors de la séance tenue le 5 novembre 2019 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 3 décembre 2019 à 18h45 à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron ;

Considérant que certains résidents de l'avenue du Château-d'Eau se sont manifestés lors de cette assemblée de consultation ;

Considérant qu'une rencontre d'information additionnelle a été tenue par la Ville le 16 décembre 2019 à 17h30 à la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour mieux informer ces citoyens sur le projet de PPCMOI déposé ;

Considérant que la Ville croit que ce projet est profitable pour sa collectivité ;

Considérant que des habitations unifamiliales jumelées de deux étages possèdent un gabarit imposant qui s'intègre moins bien au cadre bâti existant.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde la demande de PPCMOI visant à permettre la construction de dix unités d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau sur les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. Par la construction d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone RA-9 et par le morcellement des lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 à ces fins ;

Qu'en vertu du règlement 723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

- a) Les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ne pourront être occupés que par des habitations unifamiliales jumelées ;
- b) La hauteur maximale des habitations unifamiliales jumelées autorisées est d'un étage ;
- c) Le demandeur s'engage à débiter la construction de quatre unités d'habitations jumelées au plus tard le 1er juillet 2020 et à construire les six autres unités d'habitation dans un délai maximal de 24 mois calculés à partir de la date d'émission du premier permis de construction ;
- d) Tout nouveau branchement de services est à la charge du requérant ainsi que tous travaux de réparations d'asphalte découlant de ces branchements ;
- e) Un croquis d'implantation, réalisé par un professionnel ou un technologue habilité à le faire, devra être déposé et approuvé par résolution du Conseil avant le dépôt de la première demande de permis de construction. Ce plan devra contenir les éléments suivants : les limites des anciens et des nouveaux lots, l'implantation de l'ensemble des bâtiments, les marges de recul ainsi que l'emplacement exact de toutes les entrées de service existantes et proposées ;
- f) Les plans, élévations, coupes de l'ensemble des modèles projetés devront être déposés au CCU pour recommandation et approuvés par résolution du Conseil avant l'émission de la première demande de permis de construction ;
- g) Le projet devra contenir un minimum de deux modèles de bâtiments différents. En aucun temps un même modèle ne peut être implanté sur des terrains adjacents ;
- h) Les modèles projetés devront être différents au niveau de la forme, des matériaux de revêtement extérieur utilisés en façade et des éléments décoratifs. En aucun temps une couleur différente de matériaux ou de fenêtres ne peut être considérée comme un modèle différent ;

- 20-01-22
(suite)
- i) En conformité avec l'alinéa précédent, lorsque le même modèle est utilisé une seconde fois, celui-ci doit offrir des couleurs de matériaux et d'ouvertures (portes et fenêtres) différentes ;

Par mesure d'équité, ce conseil désire procéder à la modification de l'article 159 de son règlement de zonage afin qu'à l'intérieur d'un projet de développement domiciliaire, l'implantation d'un même modèle de maison soit autorisée, à la condition qu'au moins un lot sépare ces maisons.

ADOPTÉE

Monsieur Lévesque rejoint la séance en cours.

- 20-01-23
- Adoption du règlement de concordance 698-19-7 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 (activités minières)**

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement de concordance 698-19-7 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 pour y inclure des dispositions relatives aux activités minières.

ADOPTÉE

- 20-01-24
- Adoption du règlement de concordance 698-19-8 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 concernant la renaturalisation de la bande riveraine**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le règlement de concordance 698-19-8 amendant le règlement de zonage 698-11 pour y inclure des dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

ADOPTÉE

- 20-01-25
- Adoption du règlement de concordance 699-19-18 amendant le règlement de zonage 699-11 concernant les activités minières**

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement de concordance 699-19-18 amendant le règlement de zonage 699-11 pour y inclure des dispositions relatives aux activités minières.

ADOPTÉE

- 20-01-26
- Octroi d'un mandat à Poupart & Poupart avocats concernant le 106-108 rue Principale**

Considérant que le 12 septembre 2013, un certificat d'autorisation était émis pour la réalisation de travaux de rénovations intérieures et extérieures au bâtiment situé au 106-108 rue Principale ;

Considérant que les travaux ne sont toujours pas terminés plus de six ans après l'émission de ce certificat ;

20-01-26
(suite)

Considérant qu'il n'y a pas de garde-corps conforme sur l'escalier de secours et que celui-ci n'est pas correctement ancré au bâtiment, ceci constituant un risque pour ses occupants ;

Considérant que la plate-forme installée entre le bâtiment et la propriété voisine contrevient à la réglementation ;

Considérant que malgré plusieurs condamnations prononcées par la Cour municipale et ordres de s'y conformer, la situation perdure, de sorte qu'il y a lieu de sévir.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entreprenne les procédures appropriées devant la Cour supérieure afin d'obtenir les ordonnances nécessaires à la régularisation de la situation dérogatoire à la réglementation d'urbanisme qui existe au 106-108, rue Principale et qu'un mandat soit donné à l'étude Poupart & Poupart Avocats Inc. à cet effet.

ADOPTÉE

20-01-27

Octroi de mandats - Acquisition du prolongement de la rue King et l'élaboration d'une servitude de passage

Considérant que la rénovation cadastrale a révélé que l'axe est-ouest de la rue King longeant la rivière appartient à certains des propriétaires contigus et qu'elle n'est pas décrite par tenant et aboutissant ;

Considérant que depuis toujours la Ville entretient cette parcelle de terrain, procède au déneigement, à la collecte des ordures, du recyclage et des matières organiques et y possède des services municipaux ;

Considérant qu'en plus des services municipaux localisés dans l'axe est-ouest de la rue King, certaines des infrastructures municipales sont implantées ou traversent des propriétés privées sans qu'aucune servitude n'ait été notariée ;

Considérant qu'il est souhaitable de régulariser la situation.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise d'entreprendre les démarches nécessaires pour acquérir l'axe est-ouest de la rue King appartenant aux propriétaires contigus et obtenir les servitudes nécessaires de passage et d'entretien des infrastructures publiques érigées sur des propriétés privées ;

Que ce conseil octroie un mandat à Me Lyne Barry, notaire, pour rédiger et notarié les actes requis et obtenir les consentements nécessaires auprès des propriétaires et créanciers hypothécaires, s'il y a lieu ;

Que ce conseil octroie un mandat à M. Kevin Migué, arpenteur, pour procéder au relevé de terrain, à la description technique des parcelles et aux opérations cadastrales requises ;

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous les documents pertinents à ce projet.

ADOPTÉE

20-01-28

Demande de subvention d'enseigne – 84 rue Principale – Chouquette & Amandine Inc.

Considérant la demande de subvention pour l'installation d'une enseigne au 84 rue Principale ;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que l'enseigne est conforme à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale ;

Considérant le montant maximal de subvention accordé en vertu du règlement 707-12 pour l'installation d'une enseigne.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil octroie une subvention d'un montant de 500\$ à Chouquette & Amandine Inc. pour la nouvelle enseigne de leur immeuble sise au 84 rue Principale.

« Je directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-29

Renouvellement du mandat de 2 membres du CCU

Considérant que les mandats de Pierre Bouchard et Kevin Craft, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont échus.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte le renouvellement des mandats de messieurs Pierre Bouchard et Kevin Craft à titre de membre du CCU, et ce, pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

20-01-30

Autorisation de paiement – Tetra Tech Qi Inc – Plan et devis – Réfection rues Dutch et Clays

Considérant que la Ville a mandaté Tetra Tech pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Dutch et Clays, et ce, en vertu de la résolution 19-06-260 et pour un montant 28 500\$;

Considérant qu'un premier paiement a été fait à Tetra Tech en date du 4 septembre 2019, et ce pour un montant de 4 500\$.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise un deuxième paiement à Tetra Tech, d'un montant de 12 647,25\$ taxes incluses, et ce pour la préparation de plans et devis pour la réfection des rues Dutch et Clays.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-01-31

Demande d'aide financière au Programme FIMEAU

Considérant que le gouvernement du Québec a mis en place le nouveau programme FIMEAU et que la Ville a fait la demande le transfert de la demande numéro 2025060 du programme PRIMEAU dans le nouveau programme FIMEAU en vertu de la résolution 19-09-379 ;

Considérant que le nouveau numéro de dossier est le 2027144 et que cette demande a été déposée le 17 octobre 2019 ;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelles, délictuelles ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

Que ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU et autorise le directeur général à signer ladite demande ainsi que tout document s'y référant ;

Que ce conseil mandate la firme Tetra Tech pour préparer et transmettre cette demande, ainsi que tout document requis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'en assurer le suivi requis.

ADOPTÉE

20-01-32

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 139 507,48\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 14 janvier 2020.

- 20-01-32 (suite) « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 20-01-33 **Appui aux Loisirs de Bedford et Région – Pacte Brome-Missisquoi - Accompagnement Camp de Jour**
- Considérant que les Loisirs de Bedford et Région désire soumettre leur projet d'Accompagnement au Camp de jour au Pacte de Brome-Missisquoi ;
- Considérant que le projet vise à obtenir les fonds nécessaires afin d'offrir un service d'accompagnement supplémentaire et/ou spécialisé aux enfants qui en ont le besoin ;
- Considérant que le projet prévoit également l'acquisition de CORCL, une embarcation ronde et durable parfaite pour l'introduction facile au plaisir de l'eau et plus sécuritaire pour les enfants nécessitant des services spécialisés.
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin
- Que ce conseil appui la demande d'aide financière préparée par les Loisirs de Bedford et Région dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi.
- ADOPTÉE
- 20-01-34 **Demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi – Projet Nouveaux arrivants**
- Considérant les efforts déployés par la MRC Brome-Missisquoi et les municipalités qui en font partie dans le but d'attirer de nouvelles populations sur le territoire ;
- Considérant que pour ce faire, la Ville de Bedford aimerait développer de nouveaux outils assurant l'accueil des nouveaux arrivants dans sa municipalité ;
- Considérant que parmi les outils, un panier d'accueil comprenant la documentation pertinente pourrait être développé et remis aux nouveaux arrivants ;
- Considérant que la mise en œuvre du projet serait faite par un étudiant au court de la période estivale ;
- Considérant que la Ville de Bedford désire soumettre son projet Nouveaux arrivants au Pacte de Brome-Missisquoi.
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon
- Que ce conseil autorise Sophie Anne Lévesque à signer le formulaire de demande d'aide financière au nom de la Ville de Bedford pour son projet Nouveaux arrivants.
- ADOPTÉE
- 20-01-35 **Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**
- Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

20-01-36

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h55.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général et secrétaire-trésorier